

double

P. WUILLEUMIER

THÉÂTRE ROMAIN

DE

FOURVIÈRE



PARIS

1937

Bibliothèque Maison de l'Orient



140983

LYON

THÉÂTRE ROMAIN DE FOURVIÈRE

par M. P. WUILLEUMIER

Renan (1) souhaitait en 1881 qu'on pût écrire quelque jour un traité *de theatris et amphitheatris Lugdunensibus*, pour résoudre le « problème capital de la topographie sacrée ». Depuis plusieurs siècles, en effet, on cherche en vain l'emplacement de l'amphithéâtre où périrent les martyrs chrétiens de 177 après J.-C. Les fouilles, menées depuis 1933 sur la colline de Fourvière, ont abouti dès maintenant à un double résultat, historique et archéologique : d'une part, en ruinant l'hypothèse favorite, elles circonscrivent le champ des recherches et orientent dans un sens différent l'interprétation des textes ; d'autre part, elles ont mis au jour un théâtre imposant et curieux dans l'ancienne capitale des Gaules.

(1) Renan, *Journ. Sav.*, 1881, p. 347.

HISTOIRE

Le martyre chrétien de 177 est relaté par plusieurs textes.

Eusèbe. — L'historien grec Eusèbe (1) a recueilli et recopié en grande partie le plus ancien et le plus précieux, la lettre authentique adressée par les chrétiens de Lyon et de Vienne à leurs frères d'Asie. Mais, si ce compte-rendu de témoins oculaires décrit minutieusement les affres de la passion, il néglige les détails topographiques indifférents aux destinataires. Voici, toutefois, ce qu'on en peut retenir.

« Le tribun militaire et les autorités de la ville font monter les chrétiens au forum, où ils sont interrogés devant toute la foule ; ayant confessé leur foi, ils sont enfermés dans la prison jusqu'à l'arrivée du gouverneur, puis ils comparaissent devant lui... Vettius Epagathus demande à témoigner en leur faveur : il subit les injures des assistants et est mis, lui aussi, au nombre des martyrs (2). On procède à de nombreuses arrestations... Blandine est soumise à la torture du matin au soir, en sorte que tout son corps est brisé et transpercé... Celui de Sanctus, diacre viennois, devient une plaie béante. Beaucoup périssent en prison. L'évêque Pothin est conduit au tribunal par les soldats avec l'escorte des autorités et de la foule ; inter-

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1.

(2) *Ibid.*, § 9 : ἀνελήφθη καὶ αὐτὸς εἰς τὸν κλῆρον τῶν μαρτύρων. Dans l'étude très pénétrante qu'il a consacrée à ce texte (*Rev. Hist. Lyon*, IX, 1910, p. 321-362), M. Germain de Montauzan comprend que Vettius Epagathus fut admis par les chrétiens au rang des confesseurs, et il doute avec Renan (*Marc-Aurèle*, p. 307 ; 339) qu'il ait été exécuté. Mais l'auteur de la lettre indique lui-même (V, 2, 3) que seuls méritent le titre de μάρτυρες ceux qui ont reçu, par le trépas, le sceau du martyre, tandis que les survivants n'ont droit qu'au terme δ'ὁμολογηταί. S'il ne précise pas le sort de Vettius, c'est qu'il s'intéresse surtout aux martyrs de l'amphithéâtre ; or, Vettius a dû être décapité, comme le suggèrent non seulement les martyrologes et passionnaires, mais encore Grégoire de Tours, son descendant.

rogé par le gouverneur, il est jeté en prison et y meurt... Pendant leur transfert, on distingue les chrétiens des apostats, à la sérénité de leurs traits. Maturus, Sanctus, Blandine et Attale sont menés aux bêtes pour offrir au peuple de la cité et à la communauté des tribus un spectacle d'inhumanité ; le jour des combats de bêtes était fixé spécialement pour nos frères. Maturus et Sanctus traversent une seconde fois dans l'amphithéâtre la série des supplices et endurent de nouveau les coups de fouet habituels, les assauts des bêtes et la chaise de fer. Ils finissent par être immolés. Blandine, suspendue à un poteau, est exposée en pâture aux bêtes ; mais, comme aucune d'elles ne la touche alors, on la détache du poteau et on la fait remonter en prison, la réservant pour un autre combat. Attale est promené tout autour de l'amphithéâtre avec un écriteau injurieux, mais le gouverneur, apprenant qu'il est Romain, ordonne de le faire remonter avec les autres qui se trouvaient dans la prison. Il consulte l'empereur, qui répond de sévir contre ceux qui persévèrent... Au début de la panégyrie locale, où l'on vient en grand nombre de toutes les tribus, il fait monter les bienheureux au tribunal et les livre aux risées de la foule. Puis il les questionne à nouveau : ceux dont il reconnaît le droit de cité romaine ont la tête tranchée ; les autres sont envoyés aux bêtes. Alexandre de Phrygie, qui se tenait près du tribunal, se déclare chrétien ; le gouverneur le condamne aux bêtes ; il y est mené le lendemain avec Attale, que le gouverneur livre aux bêtes de nouveau. Ils passent par tous les instruments de torture dans l'amphithéâtre, et, après avoir enduré un combat terrible, ils finissent par être immolés aussi. Après eux tous, le dernier jour des combats singuliers, Blandine y est introduite de nouveau avec le jeune Ponticus ; ils y avaient été menés quotidiennement pour voir la torture des autres ; après avoir parcouru le cycle des supplices, Pon-

ticus rend l'âme, et Blandine, jetée à un taureau dans une corbeille, est finalement immolée, elle aussi. Ceux qui avaient succombé dans la prison étaient jetés aux chiens et privés de sépulture : on expose de même les restes déchirés par les bêtes ou calcinés par le feu (1), ainsi que les têtes et les troncs des décapités, en interdisant de les ensevelir. Ainsi les corps des martyrs subissent pendant six jours toute sorte d'outrages en plein air, puis, brûlés et consumés, ils sont balayés par les impies dans le Rhône qui coule auprès. »

La lettre donnait encore la liste des martyrs en distinguant ceux qui avaient eu la tête tranchée, qui avaient été jetés en pâture ou qui étaient morts en prison. Eusèbe y renvoie (2) sans la reproduire lui-même.

Rufin. — Rufin se contente de copier Eusèbe plus ou moins fidèlement.

Saint Augustin. — Saint Augustin (3) relève « dans le récit d'Eusèbe et la traduction de Rufin qu'en Gaule les corps des martyrs furent exposés aux chiens, les restes des chiens et les os des martyrs brûlés par le feu jusqu'à consommation entière, et les cendres plongées dans le Rhône pour ne laisser aucune trace ».

Sulpice-Sévère. — Sulpice-Sévère (4) consigne en 177 sous le règne de Marc-Aurèle le premier martyr de Gaule.

Grégoire de Tours. — Grégoire de Tours (538-593) s'intéressait particulièrement aux martyrs de Lyon, car il avait vécu dans le clergé de la ville, était le petit-neveu de l'évêque Nizier (5) et se vantait de descendre par sa grand'

(1) Ce doit être une allusion au supplice du gril (cf. § 52 ; 56).

(2) Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 4, 3.

(3) Saint Augustin, *De Cura pro Mortuis*, 63.

(4) Sulpice-Sévère, *Vita Aurel.*, 46.

(5) Cf. Coville, *Recherches Hist. Lyon*, Paris, 1928, p. 322 ; 451.

mère de Vettius Epagathus, « le premier, dit-il (1), des 48 martyrs dont l'histoire d'Eusèbe atteste le supplice ». Aussi apporte-t-il (2) des indications nouvelles et précieuses, encore que décevantes. Il annonce le nom des 48 martyrs qui « souffrirent » à Lyon, mais il n'en cite que 44, et les divise en trois catégories. La première, sans mention spéciale, groupe 23 noms ; la seconde comprend les 5 martyrs « qui furent livrés aux bêtes » ; la troisième, les 16 « qui succombèrent en prison ». Puis l'historien ajoute : « Le juge inique fit brûler leurs saints corps et jeter leurs cendres dans le Rhône... Mais les martyrs apparurent à l'endroit où ils avaient été livrés au feu et se dressèrent sains et saufs... Recueillant leurs cendres sacrées, les chrétiens élevèrent une basilique d'une grandeur étonnante en leur honneur, et ils ensevelirent leurs restes bienheureux sous le saint autel... Le lieu où ils souffrirent s'appelle Athanaco ; aussitôt sont-ils appelés par quelques-uns martyrs d'Athanaco (3). »

Martyrologes et Passionnaires. — Le *Martyrologe hiéronymien* donne au 2 juin (*IV Non. Iun.*) une liste de 48 martyrs lyonnais, avec les mêmes distinctions que Grégoire de Tours, mais des variantes dans les noms.

Le *Martyrologe de Bède*, complété par *Adon*, reproduit le récit de Grégoire de Tours, y compris la dernière phrase, mais il modifie la liste des victimes.

Deux autres listes figurent dans les manuscrits des *Passionnaires* (4).

En soumettant ces divers textes à la critique verbale, dom Quentin (5) a montré que les *Passionnaires*, assez

(1) Grégoire de Tours, *Hist.*, I, 29 ; *Libr. Patr.*, VI, 1.

(2) Id., *De Gloria Martyr.*, I, 48.

(3) Locus autem ille in quo passi sunt Athanaco vocatur ideoque et ipsi martyres a quibusdam vocantur Athanacenses.

(4) L'une de ces listes (ms. de Bruxelles) est trop bouleversée pour qu'on puisse en faire état.

(5) Dom Quentin, *Anal. Bolland.*, XXXIX, 1921, p. 113-138.

proches de Grégoire, semblent reproduire le plus fidèlement l'original.

On trouvera dans l'Appendice le tableau de ces listes.

Comme l'a fait remarquer Hirschfeld (1), le nom complet de certains personnages a dû être dédoublé et même détriplé, ce qui diminuerait d'autant le chiffre exact des martyrs.

HYPOTHÈSES

Dans l'ensemble des textes précédents, une phrase de Grégoire a frappé, hypnotisé la plupart des topographes : « Le lieu où ils souffrirent s'appelle Athanaco. »

L'étymologie de ce terme, qui apparaît ici pour la première fois, est déjà matière à discussion (2). Les uns font intervenir la déesse Athéna ; d'autres, un Atheneum ; la plupart imaginent un personnage influent et rompent des lances en faveur d'un Athanas gallo-romain (3) ou d'un Athan burgonde (4). Ce ne sont qu'hypothèses gratuites. Mieux vaudrait peut-être emprunter aux martyrs eux-mêmes l'origine du mot : dans leur apparition aux fidèles, ils affirment n'avoir pas péri ; le lieu où ils ont conquis l'immortalité — ἀθάνατοι — aurait pu prendre le nom d'Athanaco (5). Mais, comme l'a noté M. l'abbé Chagny (6), on retrouve le terme d'Ainay « dans l'onomastique française, des Alpes à la Loire ». Or, quelle que soit l'origine du mot latin, la dérivation « Athanaco », Ainay, paraît indubitable. On en conclut habituellement que l'amphithéâtre des martyrs est situé dans le quartier d'Ainay.

(1) *C. I. L.*, XIII, p. 386-389.

(2) Cf. Germain de Montauzan, *Rev. Hist. Lyon*, 1910, p. 358, n. 3.

(3) Abbé Devaux, *Étymol. lyonn.*, Lyon, 1900, p. 114 et suiv.

(4) Steyert, *Nouv. Hist. Lyon*, I, 1895, p. 574.

(5) Je dois cette suggestion à M. Carcopino.

(6) A. Chagny, *La Basilique Saint-Martin d'Ainay*, Lyon, 1935, p. 12.

L'île d'Ainay. — Mais plusieurs ont porté ce nom. On pense d'abord à l'espace compris entre les deux fleuves, Perrache et Bellecour : c'est le seul qui l'ait conservé, et le premier où il soit attesté au ix^e siècle (1). Cependant, des inscriptions (2), découvertes en ce lieu, nous apprennent que les marchands de vin habitaient « in Kanabis » : on en a conclu que c'était le nom du quartier à l'époque gallo-romaine. Mais il n'en désignait sans doute qu'une partie, au nord-ouest, la région même des « baraques ». D'ailleurs, le changement de nom a pu s'opérer avant le vi^e siècle.

Alphonse de Boissieu (3) y situait l'amphithéâtre, en arguant que le chœur de l'église actuelle renferme les colonnes de l'autel élevé à Rome et Auguste. Mais elles ont pu être facilement transportées des Terreaux, où l'on a reconnu, près de l'ancien confluent, le véritable emplacement de l'autel, et où s'étendaient au moyen âge les possessions de l'abbaye. Privée de cet appui, l'hypothèse de l'amphithéâtre s'est écroulée. De fait, aucune trace n'en a jamais apparue, et, si le sous-sol d'Ainay a livré, plus que tout autre, des mosaïques romaines et, récemment encore, un vase d'argent (4), ces restes de propriétés privées restreignent d'autant la place disponible pour un édifice monumental.

Quartier Saint-Jean. — Cependant, des chartes médiévales donnent le nom d'« Athanaco » à la colline située sur la rive droite de la Saône. Plusieurs archéologues s'en sont autorisés pour situer l'amphithéâtre dans le quartier intermédiaire de Saint-Jean, le long de la rue Tramassac.

(1) A. Chagny, *La basilique Saint-Martin d'Ainay*, p. 27.

(2) *C. I. L.*, VI, 29722 ; XIII, 1954. Le nom se retrouve à Rome et à Marseille (Canebière).

(3) De Boissieu, *Ainay*, Lyon, 1865.

(4) Je compte le publier très prochainement dans la *Revue archéologique*.

L'histoire de cette hypothèse est curieuse et instructive (1). Dans ses *Miscellanea* de 1685, Spon avait signalé une épitaphe au nom des consuls de 172, trouvée « chez M. de Salvagny, comte de Saint-Jean et abbé de Savigny, qui loge à la tour de Salignac, proche de l'église Saint-Romain ». Dès 1696, Ménestrier en retient que l'on a découvert devant Saint-Jean un grand piédestal portant l'inscription suivante : « Dedicatum XVIII Sept. Orfito et Maximo cos », et, quelques pages plus loin, l'objet devient la « base d'un portique qui pouvait avoir servi » aux « ludi miscelli » donnés à Lyon par Caligula. Artaud écrit en 1846 : « Ménestrier avoue que, de son temps, on trouva quelques arcades relatives à un amphithéâtre. » En 1850, Chenavard signale « quelques arcades qui auraient appartenu à des arènes adossées à la colline ». En 1879, Vermorel soutient que « l'inscription... mentionne en 174, trois ans avant la persécution..., la construction de l'amphithéâtre, probablement destiné à en être témoin ». En 1880, le baron Raverat conclut : « L'existence d'un amphithéâtre en cet endroit est donc très vraisemblable. » Renan (2) faisait preuve d'indulgence en notant que l'hypothèse manque « de titres bien assurés », et qu'elle se recommande « moins par sa propre force que par la faiblesse des autres ».

Colline Saint-Just. — Gravissons la colline de Fourvière. Entre la porte Saint-Just et la porte Saint-Georges, sur la terrasse de l'ancien grand séminaire, devenu annexe du lycée de jeunes filles, des chartes médiévales délimitent un « podium Athanacense » ou puy d'Esnay (3). L'homonymie s'explique par la proximité : l'île d'Ainay,

(1) Cf. Pierrot-Deseilligny, *Bull. monum.*, 1887, p. 430 et suiv. ; Steyert, *op. cit.*, I, p. 413.

(2) Renan, *Journ. Sav.*, 1881, p. 346.

(3) Cf. Germain de Montauzan, *Rev. Hist. Lyon*, 1910, p. 361 ; Fabis, *Journ. Sav.*, 1920, p. 170 ; A. Chagny, *op. cit.*, p. 13.

dont une rue, la plus voisine du fleuve, a conservé l'appellation de « Plat », est située juste en face de ce puy, sur l'autre rive actuelle de la Saône. L'extension du nom était plus facile encore quand le confluent se trouvait en aval. Se fondant sur des exemples analogues, M. Germain de Montauzan conjecture que ce nom d'Ainay a passé de la colline à la plaine ; cependant le puy d'Esney n'apparaît dans les textes qu'au XIII^e siècle et disparaît avant le XVI^e.

Quoi qu'il en soit de cette filiation, deux édifices romains ont été découverts sur la pente qui domine la terrasse du lycée : aussi tous deux ont-ils passé, l'un après l'autre, pour l'amphithéâtre des martyrs.

Petit théâtre. — Le premier, au sud, a été repéré de longue date dans l'ancienne propriété Barondeau, qui fut acquise vers 1550 par les Pères Minimes, devint bien national à la Révolution et appartient aujourd'hui au couvent des Dames de la Compassion (1). Dès la première moitié du XVI^e siècle, Bellièvre (2) signalait « au-dessus du lieu appelé la



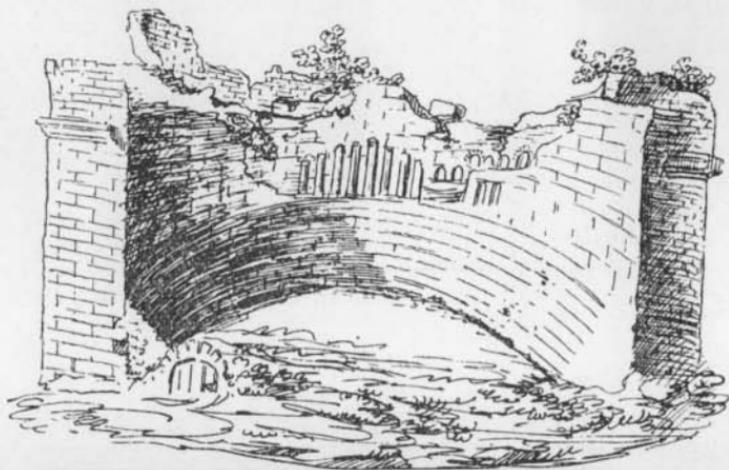
PETIT THÉÂTRE
D'APRÈS LE PLAN DE 1550

Croix de Colle, en la vigne des Barondeaux, les restes d'un grand édifice qui semble être un théâtre ». Il porte

(1) J'ai utilisé, pour cet historique, des notes manuscrites que M. Fabia a bien voulu me communiquer.

(2) Bellièvre, *Lugdunum priscum*, éd. de 1846, p. 23.

ce nom sur le plan scénographique de 1550, et, en 1559, Syméoni (1) dessine un hémicycle. Cependant, Paradin (2) lance, en 1573, l'idée de « l'amphithéâtre duquel parle Eusèbe en l'Histoire Sainte », et Cl. de Rubys (3) l'adopte sans réserve en 1604. Entre ces deux hypothèses, Saint-Aubin (4) ne choisit pas : il affirme successivement l'existence d'un amphithéâtre vers la porte Saint-Just



PETIT THÉÂTRE DESSINÉ PAR SYMÉONI EN 1559

et d'un théâtre « en la vigne des Barons Deaux, proche de Fourvière », sans s'apercevoir qu'il s'agit du même édifice au même lieu. Cette duplication se retrouve chez Ménestrier (5). Dans l'intervalle, Spon (6) avait rétabli l'unité

(1) Syméoni, *L'Origine e le Antichità di Lione*, éd. de 1846, p. 50. Le manuscrit original a été copié en 1836 par Gazzera, *Bibl. Ville Lyon, Fonds Coste*, n° 607, p. 86 v°. Cf. aussi *Dialogo pio e speculativo*, 1560, p. 12 ; *Descript. Limagne Auvergne*, 1561, p. 9.

(2) Paradin, *Mémoires Hist. Lyon*, 1573, p. 14 ; 255 ; 270.

(3) De Rubys, *Hist. vérit. Ville Lyon*, 1604, p. 41 ; 92 ; 377.

(4) Saint-Aubin, *Hist. Ville Lyon*, 1666, p. 7 ; 294.

(5) Ménestrier, *Hist... Lyon*, 1696, p. 15 ; 39, fig.

(6) Spon, *Recherches Antiq. et Curios. Ville Lyon*, 1675, p. 44. Dessin omis dans l'éd. de 1857, p. 50.

— pour tomber dans une autre contradiction : après avoir prononcé le mot « amphithéâtre », il se reprend : « ou plu-



A, *Le mur du théâtre où se logeoit le peuple.*

B, *Niches pour se loger et s'asseoir.*

C, *Vne des voutes qu'on appelloit CAVEE, pour servir de prison aux bestes qu'on faisoit combattre.*

D, *L'Orchestre ou parterre.*

E, *Le lieu des Arenes où se faisoient les combats et les jeux, qui étoit alors applant.*

SPON

PETIT THÉÂTRE DESSINÉ PAR SPON

tôt ce n'est qu'un théâtre, car il n'y a que le demy-cercle » — mais son dessin prétend représenter à la fois « tout le tour du théâtre où se logeoit le peuple, les niches pour se

loger et s'asseoir, ou des fonds de galeries et de montées, une des voûtes qu'on appelloit « caveae » pour servir de prison aux bestes qu'on faisoit combattre, l'orchestre ou parterre où s'asseoient les plus apparens et le lieu des arènes où se faisoient les combats et les jeux ». « Théâtre des martyrs » : cette antinomie est admise entre autres par Brossette, Brinai de Rivière et le P. de Colonia (1), qui reproduit intégralement, sans le dire, le dessin et le commentaire de Spon. Vers le milieu du XVIII^e siècle, deux plans (2) situent un théâtre, et le troisième (3) un amphithéâtre. En 1811, à deux cents pages de distance, Millin (4) adopte successivement les deux hypothèses.

Il faut attendre les recherches d'Artaud, en 1831, pour voir triompher la cause du théâtre : Saint-Olive, Renan, Allmer, Steyert, MM. Germain de Montauzan et Fabia (5) l'admettent sans discussion. Notons, toutefois, qu'Artaud l'affirmait sans preuves dans son ouvrage d'ensemble sur *Lyon souterrain* (6) et que son étude spéciale de l'édifice est restée inédite (7). Or, si l'on y trouve un plan complet, on cherche en vain une description précise : Artaud avoue n'avoir pu faire que des sondages limités, et son manuscrit porte la marque d'un scrupule : après avoir noté qu'il avait « rencontré les murailles de l'orchestre et de la scène », il a rayé cette fin de phrase et a écrit : « les murailles où devaient être... ». D'autre part, aucun des

(1) Brossette, *Éloge histor. Ville Lyon*, 1711, p. 33 ; 103 ; Brinai de Rivière (= André Clapasson), *Descript. Ville Lyon*, 1741 et 1761, p. 211 ; De Colonia, *Hist. litt. Ville Lyon*, 1726, I, p. 269. Cf. aussi Cochard, *Guide à Lyon*, 1826, p. 102.

(2) Plans de Sérancourt, 1735, et Delamonce, 1767.

(3) Plan de Charvallard, 1767.

(4) Millin, *Voyage Départ. Midi France*, I, 1811, p. 273 ; 487.

(5) Saint-Olive, *Rev. Lyonnais*, XI, 1871, p. 160 ; Renan, *loc. cit.* ; Allmer-Dissard, *Mus. Lyon, Inscr. ant.*, II, 1888, p. 299 ; Steyert, *op. cit.*, I, p. 122 ; 127 ; Germain de Montauzan, *Ann. Univ. Lyon*, XXV, 1912, p. 25 ; in Kleinclausz, *Lyon*, 1925, p. 72 ; Fabia, *Journ. Sav.*, 1920, p. 164.

(6) P. 11.

(7) *Bibl. Ville Lyon*, n° 1563, 2.

objets à représentations scéniques dont il parle n'a été découvert aux abords de l'édifice. Le dernier champion de l'amphithéâtre, Pélagaud (1), avait donc raison de réclamer en 1881 une exploration méthodique. Espérons qu'elle sera bientôt réalisée, car le monument se réduit maintenant à quelques substructions informes. Toutefois, dans l'état actuel des choses, l'hypothèse d'un petit théâtre, sans doute un odéon fermé, reste la plus vraisemblable : elle s'appuie sur la forme demi-circulaire de la colline, l'autorité des premiers témoins, indifférents à la question religieuse, les sondages d'Artaud et la quasi-unanimité des archéologues contemporains.

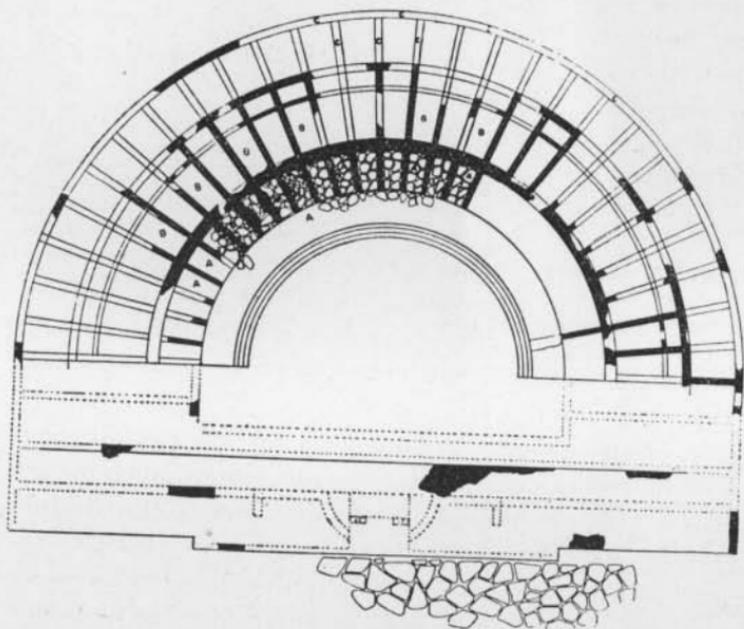
Grand théâtre. — Cet accord a été facilité par la découverte d'un monument voisin où les interprètes d'« Athanaco » ont cru reconnaître enfin le véritable amphithéâtre des martyrs. En effet, la partie septentrionale de la propriété des Minimes et celle des Jésuites, qui la prolongeait au nord, étaient échues après la Révolution à la famille Marduel, qui en céda un lot au couvent des Dames de la Compassion, tandis que le reste était acquis en 1886 par Lafon, professeur de mathématiques pures à la Faculté des sciences (2). Ayant entendu parler de vieux murs romains, Lafon procéda, dès mars 1887, à quelques sondages, avec la collaboration de son neveu, Pierrot-Deseilligny, élève de l'École des Hautes-Études (3). L'aspect du terrain leur suggéra l'idée d'un théâtre dont ils tracèrent le plan théorique. « Tout sembla d'abord le justifier. » Ils dégagèrent, sur une longueur de 41, 34 et 15 mètres, trois murs concentriques distants de 7^m50 à 10 mètres et reliés par six murs rayonnants qui soute-

(1) Pélagaud, *Lyon-Revue*, 1880, p. 277.

(2) Cf. Fabia, *Rech. Mos. Lyon*, 1924, p. 21.

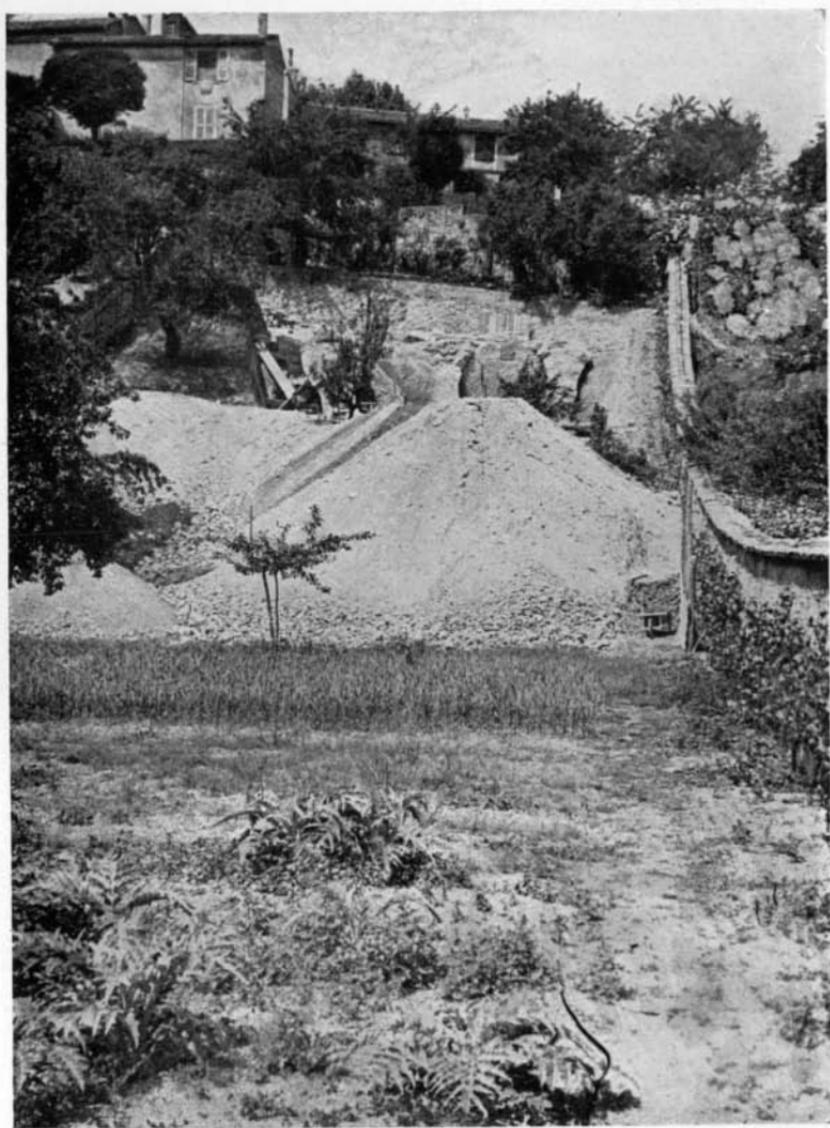
(3) Cf. Lafon, *Mém. Acad. Lyon*, III, IV, 1896, p. 397-431, pl. I-III ; *Rev. Lyonn.*, 1897, I, p. 353 ; 445 et suiv. ; Pierrot-Deseilligny, *C. R. Ac. I.*, 1887, p. 256 ; *Bull. monum.*, 1887, p. 415 et suiv. ; *Bull. Soc. Ant. Fr.*, 1888, p. 182.

naient des voûtes. Cependant, « les différentes parties des précinctions ne présentaient pas absolument la même courbure, et tous les rayons ne semblaient pas converger vers un même point ». D'autre part, les fouilles ne pouvaient pas dépasser à l'ouest les murs de l'orphelinat



THÉÂTRE DE FOURVIÈRE
DESSINÉ PAR ROGATIE N LE NAIL

Rolly qui devait recouvrir l'enceinte de l'édifice, ni au sud celui du couvent de la Compassion, où plus de la moitié restait enfouie. Lafon suppléa par les mathématiques à l'insuffisance de ces données : après de longs calculs, il aboutit à une ellipse et fixa les dimensions de l'amphithéâtre à 133 mètres dans l'axe nord-sud sur 110^m50 est-ouest, et celles de l'arène à 70 mètres sur 58. Cette affirmation recueillit l'assentiment enthousiaste de nom-



D^r Loison phot.

THÉÂTRE DE FOURVIÈRE AU DÉBUT DES FOUILLES, EN MAI 1933

breux archéologues, Allmer, Vachez, Bazin (1), etc. Cependant, Grisard et surtout Steyert (2) présentèrent des objections : le terrain formait un hémicycle ; l'ellipse était si peu sensible qu'elle n'en était pas une ; les points de trouvaillés étaient insuffisants et trop rapprochés. Vingt ans après, Rogatien Le Nail, architecte des Monuments historiques, reprit la même thèse en pratiquant de nouveaux sondages dans le couvent de la Compassion : il affirma (3) que les murs étaient tous demi-circulaires ou rayonnants et crut reconnaître au bas de la pente les substructions d'une scène. Cette opinion fut attaquée à son tour par MM. Germain de Montauzan et Fabia (4) qui taxèrent les sondages de « sommaires et hâtifs », « subreptices et clandestins », et s'en tinrent, « jusqu'à meilleure preuve du contraire... aux conclusions de Lafon ». Ainsi transférée d'un édifice à l'autre, la querelle reprenait entre partisans du théâtre et champions de l'amphithéâtre.

Une exploration totale et méthodique s'imposait.

FOUILLES

Le Président Herriot le comprit, et sa volonté fit tomber les obstacles. MM. Chalumeau, directeur, et Lapeyre, ingénieur principal de la Voirie ; MM. Gélis, architecte en chef, et Mortamet, architecte des Monuments historiques, engagèrent de longues et délicates négociations avec le couvent de Notre-Dame de la Compassion et un syndicat d'institutrices, l'Éducation française, qui avait

(1) Allmer, *Rev. ép. Midi France*, 1887, p. 299 ; *Mus. Lyon, Inscr. ant.*, II, p. 327 ; Vachez, *Rev. Lyonn.*, 1887, p. 5 et suiv. ; Bazin, *Rev. arch.*, 1887, II, p. 35.

(2) Steyert, *op. cit.*, I, p. 413.

(3) Rogatien Le Nail, *Bull. Arch. Com.*, 1914, p. 481, pl. XXVI ; 1915, p. XLIX.

(4) Germain de Montauzan, *Rev. Hist. Lyon*, 1910, p. 321 ; in Kleinclausz, *Lyon*, p. 278 ; Fabia, *Journ. Sav.*, 1920, p. 167.

acquis le clos Lafon. La Supérieure du couvent, M^{me} Élise Rivet, voulut bien autoriser M. Lapeyre, le 11 avril 1933, à faire des sondages dans une partie de son verger, et elle ne cessa de porter aux fouilles le plus vif intérêt archéologique et religieux. La Directrice du syndicat donna, peu après, la même autorisation. Le Conseil municipal de Lyon, heureux de procurer du travail aux chômeurs, vota des crédits importants. Le département du Rhône apporta aussi sa contribution. Enfin, sur le rapport de M. Michon, membre de l'Institut, et sur l'avis de la Commission des Monuments historiques, l'État accorda et renouvela une forte subvention. M. Lapeyre conduisit les fouilles de mai à octobre 1933. A cette date, M. Chalumeau en prit lui-même la direction, et y consacra tous ses soins, avec l'assistance de MM. Aubert, Fau et Méjat. Au nom de l'État, MM. les inspecteurs généraux Paquet, Sallès et surtout Verrier qui prit l'affaire très à cœur, donnèrent des directives ; MM. Gélis et Mortamet veillèrent à la consolidation de l'édifice. Les dessins furent exécutés par M. Collongeot, les plans par MM. Guillermain et Defrain. M. Rigollet, chef d'équipe, exécuta le travail avec soin et intelligence. Auprès de tous, j'ai rencontré le meilleur accueil, et ma tâche s'en est trouvée facilitée. Je tiens à remercier aussi MM. Fabia et Germain de Montauzan de leurs précieux avis.

Le débat est clos : Lafon avait commis une erreur matérielle de 9 à 10 degrés, qui a faussé ses calculs. Il a été trompé aussi par le fait que la courbe tend bien vers l'ellipse aux deux extrémités. Dira-t-on que le monument était elliptique à l'origine et qu'il a été transformé ensuite en demi-cercle ? Mais l'écart ne dépasse pas jusqu'ici 0^m25 sur un rayon de 53 mètres, soit 5 %, et il paraît plus sensible à gauche qu'à droite : il doit tenir à la configuration du terrain ; la partie centrale forme un hémicycle parfaitement régulier et ne porte pas la trace d'une autre

courbe ; les sondages anciens se raccordent aux fouilles nouvelles ; enfin, l'édifice contient tous les éléments et les seuls éléments d'un théâtre classique (1).

La proximité d'un autre théâtre n'aurait rien d'étonnant ; au contraire : à Pompéi, à Carthage et peut-être à Vienne même, deux théâtres, un grand et un petit, sont tout voisins.

AMPHITHÉÂTRE

Et l'amphithéâtre ? Si le second édifice de Fourvière est bien un odéon, tous les systèmes fondés sur le terme *Athanao* se sont écroulés l'un après l'autre. Une erreur n'aurait-elle pas été commise soit par Grégoire de Tours, soit par ses interprètes ? Par ses interprètes plutôt : ils restreignent la portée de l'expression *passi sunt* au supplice de l'amphithéâtre, qui fit seulement six victimes (2) sur un total de quarante-huit ; or, Grégoire de Tours l'applique à l'ensemble des martyrs, non seulement dans ce passage, mais encore au début même de son récit : « quadraginta octo vero martyrum nomina qui Lugduno *passi* dicuntur haec sunt ». En bonne logique, il convient donc de chercher une « passion » commune à tous, ou, au moins, à la plupart.

On pourrait songer aux tortures subies dans la prison qui devait être située près du forum de la colonie romaine, peut-être au puy d'Esnay : une pierre, dite de saint Pothin, passait au moyen âge pour avoir « servy de dur reposoir à ce saint dans les prisons d'Aisnay » (3) ; mais elle était conservée dans l'abbaye de l'Île. Cette

(1) M. Fabia (*Pierre Sala*, Lyon, 1934, p. 242, n. 3) l'a admis. On s'étonne de lire dans une étude récente, J. Buche, *L'École mystique de Lyon*, Paris, 1935, p. 282, n. 1 : « Aujourd'hui l'hypothèse de M. Lafon est transformée en certitude par les fouilles exécutées. »

(2) D'après Steyert, *op. cit.*, I, p. 415, chaque jour, pendant la quinzaine des fêtes, « un couple de martyrs était produit sur l'arène ». C'est de la pure invention !

(3) Cf. Guigue, *Bibl. hist. Lyonn.*, I, p. 163.

hypothèse paraît exclue du fait que Grégoire de Tours classe dans une catégorie spéciale ceux qui sont morts en prison.

Par contre, il n'établit aucune distinction entre les cadavres des martyrs dans le traitement qu'on leur infligea, et il s'indigne que « le juge inique » les ait fait brûler et jeter au Rhône. Eusèbe (§ 59 ; 62) dénonce de même cet outrage en des termes qui impliquent la réunion de tous ceux qui périrent, massacrés ou décapités, pendant la panégyrie (1), et il ajoute que les corps restèrent exposés pendant six jours aux insultes de la foule. Camille Jullian (2) l'avait déjà noté, et il admettait que Grégoire de Tours a confondu le lieu de la crémation avec celui de la passion ; confondu ou assimilé, car un chrétien de l'antiquité ne connaît pas de pire supplice que d'être privé de sépulture. Quoi qu'il en soit, le quartier d'Ainay, extérieur à la colonie proprement dite, conviendrait à un « ustrinum » qu'une tradition localise précisément à l'angle de la place Bellecour (3).

A défaut de cette interprétation, une autre est encore possible, qu'ont soutenue jadis Vachez, Poidebard, Steyert et l'abbé Devaux (4). D'après Eusèbe, les chrétiens qui possédaient le droit de cité romaine eurent la tête tranchée. Sans doute forment-ils la première catégorie de Grégoire, anonyme et prépondérante, en tête de laquelle figure Vettius Epagathus, l'ancêtre de l'historien. Ainay conviendrait encore aux exécutions capitales, que la loi romaine interdisait à l'intérieur des villes (5).

(1) Ceux qui mouraient en prison étaient jetés aux chiens au fur et à mesure (§ 59).

(2) C. Jullian, *Hist. Gaule*, IV, 1914, p. 496, n. 12.

(3) Cf. Germain de Montauzan, *Rev. Hist. Lyon*, 1910, p. 360 ; Fabia, *Journ. Sav.*, 1920, p. 169.

(4) Vachez, *Rev. Lyonn.*, 1887, p. 92 et suiv. ; Poidebard, *La Controv. et le Contemp.*, octobre 1888 ; Steyert, *op. cit.*, I, p. 416 ; abbé Devaux, *Étymol. lyonn.*, p. 119, n. 1.

(5) Elle restait en vigueur sous l'empire : cf. Tacite, *Ann.*, II, 32 ; Suétone, *Cl.*, 25.

Enfin, si, contre toutes les règles de la logique et de la latinité, les interprètes d'« Athanaco » ont raison de songer à l'amphithéâtre, il reste que Grégoire de Tours a pu se tromper. Renan (1) croyait à une confusion avec le quartier habité par les chrétiens. Une autre erreur s'expliquerait mieux peut-être. Les moines d'Ainay prétendaient avoir recueilli les souvenirs et les cendres de saint Pothin et de ses compagnons (2). On ignore à quand remontent cette tradition et le monastère lui-même. Mais, à supposer que celui-ci existât dès le VI^e siècle, Grégoire pouvait en conclure à tort que c'était le lieu de la passion. La confusion était d'autant plus facile — et la tradition s'explique d'autant mieux — que le monastère possédait le terrain même que plusieurs indices — à commencer par cette tradition — semblent assigner à l'amphithéâtre.

Relisons la lettre des chrétiens. Malgré l'absence de précision topographique, quelques détails doivent retenir l'attention. Le dernier spectacle fut donné (§ 47) « lors de la panégyrie où l'on vient en grand nombre de toutes les tribus » τῆς ἐνθάδε πανηγύρεως (ἔστιν δὲ αὕτη πολυάνθρωπος ἐκ πάντων τῶν ἔθνῶν συνεργουμένων εἰς αὐτήν) ἀρχομένης συνεστάναι... : malgré l'imprécision de cette formule, il s'agit, sans aucun doute, des cérémonies impériales fondées l'an 12 et célébrées, au début d'août, par les délégués, non pas de « toutes les nations », comme on traduit habituellement (3), mais des soixante « tribus gauloises », au confluent primitif du Rhône et de la Saône, sur le territoire fédéral de Condate. L'auteur lui-même substitue ensuite (§ 56-57) au terme ἔθνῶν l'expression βάρβαρα φῶλα. Ce détail de la lettre n'aurait-il pas une valeur topographique? Renan et Camille Jullian (4) le pensaient, et ils admettaient que

(1) Renan, *Marc-Aurèle*, p. 338, n. 3.

(2) Cf. *supra*, p. 15, n. 4 ; *infra*, p. 20.

(3) L'abbé Pourrat, M. Germain de Montauzan, l'abbé Grapin.

(4) Renan, *Journ. Sav.*, 1881, p. 344 ; *Marc-Aurèle*, p. 331, n. 2 ; C. Jullian, *Hist. Gaule*, IV, p. 495, n. 5.

les derniers supplices ont pu avoir lieu dans l'amphithéâtre fédéral. Par contre, ils réservaient la première série à un édifice de la colonie lyonnaise. Un tel dédoublement paraît des moins vraisemblables : l'auteur de la lettre désigne toujours de même « l'amphithéâtre », et il précise (§ 37) que les premiers martyrs furent menés aux bêtes εἰς τὸ δημόσιον καὶ εἰς τὸ κοινόν τῶν ἔθνῶν τῆς ἀπανθρωπίας θέαμα (1). Ces mots sont difficiles à traduire et même à construire. L'abbé Pourrat et M. Germain de Montauzan comprennent : « dans l'édifice (ou l'enceinte) public, pour être exposés en spectacle à l'inhumanité des gentils ». L'abbé Grapin propose : « à l'amphithéâtre et au spectacle commun de l'inhumanité des païens ». Tous trois s'accordent donc à donner au terme ἔθνῶν le sens qu'il a souvent dans les textes ecclésiastiques, et à le faire dépendre seulement de τῆς ἀπανθρωπίας. Mais pourquoi le mot ne désignerait-il pas les tribus gauloises, comme dans l'autre passage, et dans l'interrogatoire du diacre viennois Sanctus, qui refuse de dire la tribu et la ville d'où il sort : μήτε ἔθνους μήτε πόλεως ὄθεν ἦν (§ 20)? D'autre part, placé au milieu de la phrase, il doit porter non seulement sur τῆς ἀπανθρωπίας, mais encore et surtout sur κοινόν qui le précède immédiatement ; or, ce terme, qu'on a le tort de négliger ou de traduire trop littéralement, désigne souvent une confédération (2). D'autre part, si δημόσιον est un substantif, il manque de précision, et les deux εἰς s'enchaînent mal. Pourquoi ne pas y voir un adjectif, parallèle à κοινόν et dépendant comme lui de θέαμα? Il désignerait le peuple

(1) Tel est le texte des meilleurs manuscrits, ATER. Les éditeurs suppriment sans raison le deuxième τὸ. La traduction de Rufin est très inexacte : « Munerum diebus, innumeris milibus gentium diversarum ad spectaculum congregatis, statuuntur in medio harenae. » MM. Bidez, Mazon et Carcopino, à qui j'ai soumis mon interprétation, ont bien voulu me donner leur précieux accord.

(2) Ainsi, τὸ κοινόν τῶν Αἰτωλῶν, comme mon ami M. Flacelière me l'a suggéré. Le mot ne peut avoir ici le sens de « habituel à », car ce genre de spectacle était exceptionnel, comme le souligne la fin de la phrase. De fait, l'histoire n'en offre pas d'exemple antérieur.

de Lyon, à côté de la confédération des tribus. Enfin, le dernier membre de phrase ἐπίτηδες τῆς τῶν θηριομαχιῶν ἡμέρας διὰ τοὺς ἡμετέρους διδομένης implique une réunion exceptionnelle.

On (1) objecte que le confluent, situé à l'époque romaine dans le quartier actuel des Terreaux, était trop éloigné du forum colonial où devaient se trouver le tribunal et la prison ; les martyrs n'auraient pas eu la force de parcourir le chemin aller et retour de Fourvière aux Terreaux ; la lettre n'y fait aucune allusion ; enfin, l'ensemble du procès requiert l'unité de juridiction. Aucun de ces arguments ne me semble péremptoire. Une voie romaine reliait les deux agglomérations sous l'actuelle montée Saint-Barthélemy ; les martyrs pouvaient au besoin être portés, comme le suggère précisément le terme εἰσκομιζέτο (§ 53) appliqué à Blandine ; de même, pour désigner le trajet de retour, l'auteur use deux fois (§ 42 ; 44) du verbe ἀναλαμβάνω, qui peut exprimer une marche, non seulement en arrière, mais encore en montée, car il emploie le même préverbe (ἀνίζω, § 8 ; 47) pour le parcours de la prison au forum, qui dominait la ville. Enfin, la justice impériale ne connaît pas de limites intérieures.

Ajoutons que les martyrs appartenaient à deux cités distinctes, Lyon et Vienne, et que, pour arrêter la propagande chrétienne en Gaule, Rome avait intérêt à frapper un grand coup dans le cadre fédéral du culte impérial.

Interrogeons, enfin, les traditions religieuses : d'une part, des textes liturgiques des ix^e-xiv^e siècles relatent que, le troisième jour des Rogations, une procession commémorait les martyrs de l'amphithéâtre en s'arrêtant à l'église Sainte-Blandine, sur la rive droite du Rhône, au bas de la colline Saint-Sébastien (2). D'autre part, d'après

(1) Germain de Montauzan, *Rev. Hist. Lyon*, 1910, p. 353-354.

(2) Cf. Guigue, *Bibl. hist. Lyonn.*, p. 90 ; Steyert, *op. cit.*, I, p. 419. L'église, devenue Saint-Irénée, puis Saint-Clair, se trouvait à l'extrémité du pont Vaysse actuel. Cf. Guigue, *op. cit.*, p. 76.

le martyrologe d'Adon et quelques rituels du moyen âge, à la fête des Merveilles que le clergé de Lyon et de Vienne célébrait tous les ans au début de juin, une procession nautique allait de Saint-Pierre de Vaise à Ainay, puis à l'église des Douze-Apôtres, en chantant, à la mémoire des martyrs, les plus anciens textes connus de la liturgie lyonnaise (1). Ces deux stations ne répondent-elles pas aux deux allusions de Grégoire de Tours? Pour la première, on choisit Athanaco — non pas sur la colline de Fourvière, mais sur les bords du fleuve; l'autre église — aujourd'hui Saint-Nizier — doit représenter la basilique dont Grégoire célèbre l'érection (2) : elle porte dans les *Acta Sancti Annemundi* le nom même des Quarante-Martyrs; saint Pothin y aurait consacré à la Vierge le premier autel de Gaule, et l'on y aurait découvert le sac de ses cendres, qui fut ensuite porté à Ainay. Si les chrétiens avaient été suppliciés sur la colline de Lugdunum, c'est Saint-Just ou Saint-Irénée qui perpétuerait leur souvenir. Au contraire, Saint-Nizier et Sainte-Blandine sont situées aux deux extrémités de l'ancien territoire fédéral. Quand celui-ci devint propriété d'Ainay, les moines revendiquèrent les reliques.

Il reste à prouver l'existence d'un amphithéâtre en ce lieu. Or, sur ce nouveau terrain, la querelle reprend, mais la cause de l'amphithéâtre semble mieux établie. Ses partisans invoquent d'abord un témoignage historique et une allusion littéraire. Suétone (3) rapporte que Caligula offrit à Lyon, outre des jeux variés — « ludi miscelli » — un concours d'éloquence grecque et latine dont les vaincus couraient le risque d'être jetés au fleuve : l'initiative impériale et le choix de la peine donneraient déjà la préfé-

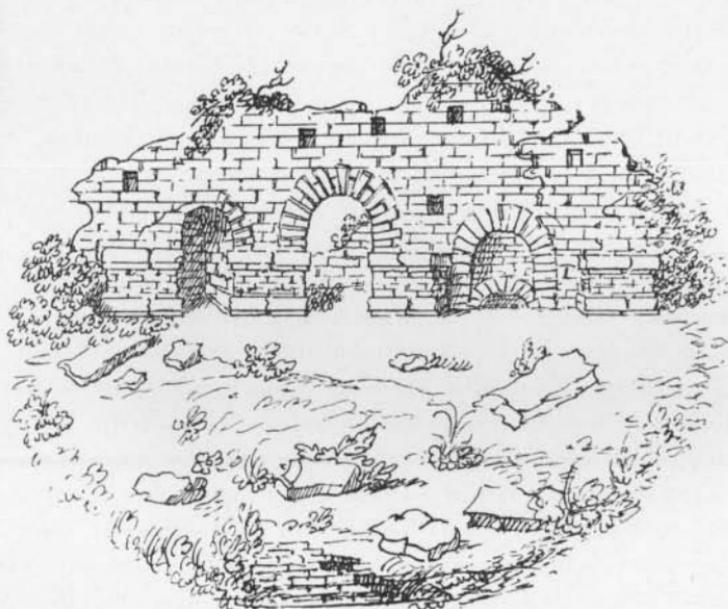
(1) Cf. Coville, *Rech. Hist. Lyon*, p. 462; 475.

(2) L'abbaye d'Ainay reçut confirmation du prieuré de Saint-Sébastien le 26 février 1153 : cf. Guigue, *op. cit.*, p. 91.

(3) Suétone, *Calig.*, 20.

rence au territoire fédéral du confluent. Juvénal (1) le désigne explicitement : « Dût-il en pâlir... comme le rhéteur prêt à parler devant l'autel de Lyon. » Mais il faut avouer qu'aucun détail de ces textes ne précise la nature de l'édifice.

L'argument archéologique a plus de valeur. Dès le mi-



VESTIGES D'UN AMPHITHÉÂTRE DESSINÉ PAR SYMÉONI

lieu du xvi^e siècle, Syméoni (2) dessinait, dans l'abbaye royale de la Déserte, les vestiges d'un amphithéâtre ; Spon (3) recueillit la tradition, et Millin (4) la confirma « de visu », cependant que le clos devenait pépinière

(1) Juv., *Sat.*, I, 43.

(2) Cf. *supra*.

(3) Spon, *Recherches*, Lyon, 1675, p. 44.

(4) Millin, *Voyage*, I, p. 461.

départementale, puis propriété privée d'un sieur Dusoleil, pour finir Jardin des Plantes. En 1818, Artaud (1) fit quelques relevés et sondages, avec la collaboration des architectes Gay et Flacheron. Ils reconnurent des piliers et des voûtes, un aqueduc, trois canaux dont l'un dessinait une ellipse, une ligne de pierres en bordure portant des trous de scellement, trois inscriptions divisées par des traits verticaux en sections égales et mentionnant des places réservées à certains peuples de Gaule (2), enfin quelques fragments relatifs à un sévir augustal. Par des calculs et des recoupements, ils fixèrent les dimensions à 384 pieds de longueur extérieure sur 188 de largeur intérieure, la contenance à 20,000 personnes, et conclurent qu'il s'agissait d'un amphithéâtre aménagé pour des naumachies. Après quarante ans de silence, à la veille de mourir, Comarmond (3), le successeur d'Artaud à la direction des Musées, vint battre en brèche cette hypothèse : d'après lui, l'aqueduc était un égout, indépendant de l'édifice ; le terrain semblait trop élevé et trop étroit pour des naumachies ; enfin, sans exclure la possibilité d'un amphithéâtre, il notait l'absence de ruines sur trois côtés et concluait à un théâtre. Mais il se fit aussitôt rabrouer par son propre successeur, Martin-Daussigny, pour avoir porté préjudice à la mémoire d'Artaud. C'est qu'un chantier venait d'être ouvert au Jardin des Plantes pour abaisser le niveau moderne et construire un funiculaire : Martin-Daussigny et Chenavard purent suivre les travaux tant bien que mal de 1858 à 1860, et leurs observations confirmèrent, avec quelques corrections, les décou-

(1) Artaud, *Mém. sur l'Amphith. découv. au Jardin des Plantes*, Lyon, 1820 ; *Lyon souterr.*, p. 97.

(2) 1). N(umerus) I | des(ignata) | loca n(umerus) XX ; — 2). Arv(erni) | Bit(uriges) C(ubi) | Bit(uriges) C(ubi) | Bit(uriges) C(ubi) ; — 3). Tri(castini) | Tri(castini).

(3) Comarmond, *Rev. Lyonn.*, XVI, 1858, p. 21.

vertes antérieures (1). Ils notèrent au sud une ligne elliptique de onze piliers rectangulaires, larges de 1 mètre à 1^m60; puis, suivant la même courbe, deux murailles, épaisses et distantes de 2^m50 à 3 mètres et reliées par une dizaine de murs, eux-mêmes épais de 0^m75 et distants de 3 mètres; enfin, aux abords sud-ouest de l'édifice, les substructions d'une terrasse, sur 22 mètres de hauteur. Au sud-est et au nord-est, ils reconnurent en trois points la ligne elliptique du « podium », qu'ils purent suivre en place sur 15 mètres, le carrelage de l'arène, des pierres du « balteus », une nouvelle inscription au nom des « Bituriges Cubi » (2), les dalles d'une entrée, recouvrant un canal souterrain, enfin les marches de deux escaliers mesurant 1^m50 de largeur, 0^m44 de profondeur, 0^m33 de hauteur, et reposant sur une galerie voûtée longue de 25 mètres. Ils évaluèrent les dimensions de l'amphithéâtre à 140 mètres sur 117, celles de l'arène à 64 mètres sur 41, et maintinrent l'existence de naumachies alimentées par l'aqueduc. Cette dernière affirmation a été de nouveau rejetée par M. Germain de Montauzan (3), qui croit avec raison à un égout. Un débat analogue s'ouvrit à Nîmes où les naumachies furent de même à la mode parmi les archéologues du XIX^e siècle, et M. Espérandieu (4) l'a tranché aussi par la négative. Mais, si les naumachies semblent disparaître, l'amphithéâtre peut subsister, et il a obtenu l'adhésion unanime des Lyonnais (5).

(1) Martin-Daussigny, *Notice sur la Découv. de l'Amphit. ant. à Lugdunum*, Caen, 1863.

(2) BIT C. | BIT C. | Une autre pierre portait l'inscription :
MA | SATVRNALI.

(3) Germain de Montauzan, *Les Aqueducs ant. de Lyon*, Paris, 1908, p. 136-137.

(4) Espérandieu, *L'Amphithéâtre de Nîmes*. L'arène de Fréjus aurait été inondable d'après J. Formigé, *Bull. Soc. Ant. Fr.*, 1933, p. 189.

(5) Allmer-Dissard, *op. cit.*, II, p. 32; 327; Steyert, *op. cit.*, I, p. 416; Germain de Montauzan, *Rev. Hist. Lyon*, 1910, p. 354; 356;

Souhaitons que l'on procède, là aussi, à des sondages méthodiques, et qu'ils permettent de résoudre enfin le « problème capital de la topographie sacrée ».

ARCHÉOLOGIE

Le nouveau théâtre romain de Fourvière n'est encore qu'à demi dégagé : il manque le sommet et les deux ailes ; mais on peut déjà se rendre compte de sa structure. Demi-circulaire au centre, légèrement elliptique aux extrémités, il a un diamètre extérieur de 108 mètres à 108^m50 ; il dépasse donc légèrement ceux d'Arles et d'Orange, qui mesurent 102 et 103 mètres environ ; il reste un peu inférieur à celui de Vienne, que l'on dégage parallèlement, et qui atteint 112 mètres. Il comprend, selon l'usage, une « cavea », un orchestre et une scène.

Cavea. — La « cavea » est tournée vers l'est. Vitruve (1) recommandait d'éviter « les ardeurs du midi », et les principaux théâtres de Gaule et d'Afrique française regardent le nord (Orange, Vaison, Chercshell, Guelma, Khamissa, Tিপasa), le nord-est (Djemila), l'est (Philippeville) ou l'ouest (Arles, Vienne, Timgad). Conformément à un autre principe de Vitruve (2), la « cavea » est adossée à une colline. C'est déjà ce que faisaient les Grecs ; les Romains l'ont évité dans la capitale, mais recherché dans les provinces. Cependant, les collines formaient rarement un hémicycle exact, et il fallait, en général, ajouter des voûtes. Mais il y en a plus à Lyon que partout ailleurs : les deux tiers de la « cavea » étaient soutenus par deux enceintes de vingt-trois voûtes en éventail. Cette disposition ne se retrouve

in Kleinclausz, *Lyon*, p. 278 ; Fabia, *Journ. Sav.*, 1920, p. 161.

(1) Vitruve, V, 3 : « Providendum est ne impetus habeat a meridie. »

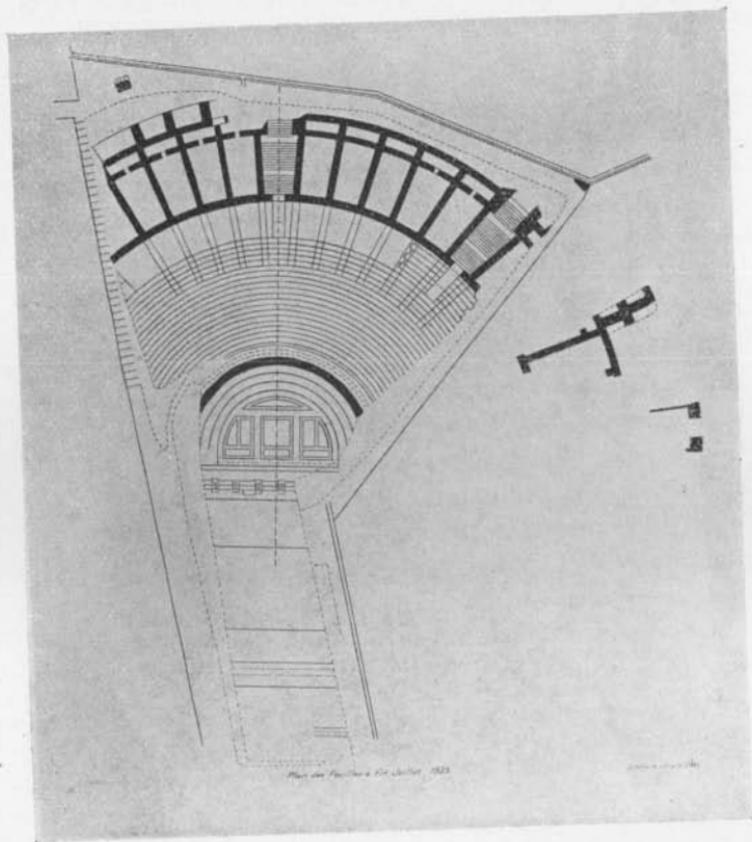
(2) *Ibid.* : « Fundamentorum autem, si in montibus fuerit, facilius erit ratio. »



ÉTAT ACTUEL DU THÉÂTRE ROMAIN DE FOURVIÈRE

que dans les théâtres construits en plaine, tel celui d'Arles (1).

La « cavea » comprend, comme d'habitude, plusieurs



PLAN DE L'ÉTAT ACTUEL DES FOUILLES
DU THÉÂTRE ROMAIN DE FOURVIÈRE

secteurs ou « maeniana » superposées de bas en haut. Le premier se compose, comme à Orange et Arles, de

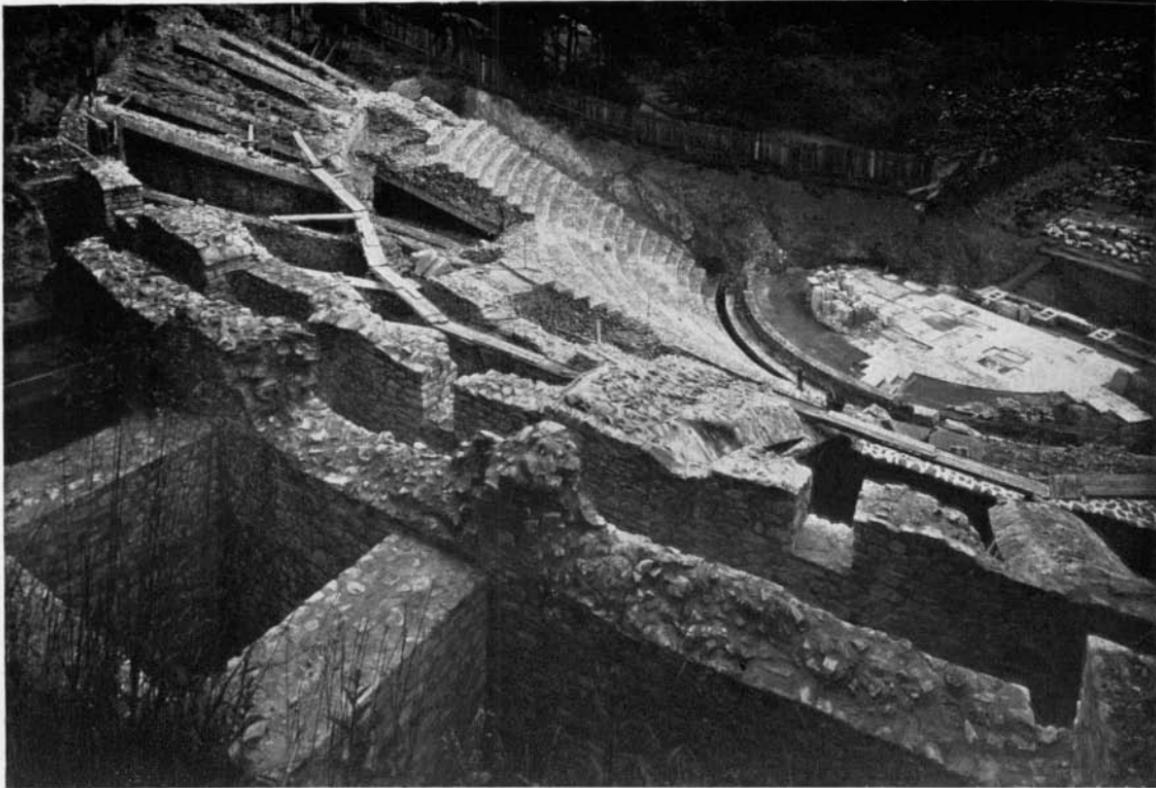
(1) Cf. Formigé, *Mémoires Acad. Inscr. Belles-Lettres*, XIII, 1914, p. 25 et suiv., pl. 1.

vingt gradins et d'un marche-pied inférieur ; les quatorze premiers gradins sont construits sur béton, les six autres sur voûtes (1). Ils aboutissent à une « praecinatio » large de 4 mètres environ, et à un mur qui atteint encore 1^m90 de hauteur (2). Ultérieurement, six rangées supplémentaires ont été ajoutées aux dépens de la « praecinatio », sur les côtés de l'escalier qui traverse à droite le second « maenianum ». Les assises ont les dimensions habituelles, 0^m74 de profondeur sur 0^m42 de hauteur ; elles contiennent des matériaux de remploi, plusieurs fragments de pierres sculptées. Mais ce ne sont que des soubassements. Ils devaient être recouverts, comme dans les autres théâtres, par des gradins en pierre de taille. Leur existence est confirmée par l'absence et la nécessité d'escaliers extérieurs, qui étaient toujours ménagés, non dans le mortier de soubassement, mais dans la pierre de revêtement. En fait, quelques blocs de ce genre ont été recueillis çà et là : celui qui est entier mesure 1^m25 × 0^m80 × 0^m45 ; un autre a l'apparence d'un fauteuil ; un dernier, en bas et à droite du second « maenianum », est creusé en forme de marche. Les escaliers du premier « maenianum » devaient se trouver dans le prolongement des trois escaliers intérieurs qui traversent le second, au centre et au milieu de chaque côté ; deux autres étaient sans doute ajoutés aux extrémités, comme à Orange et Arles.

Le second « maenianum », aujourd'hui effondré, comprenait soit neuf gradins, comme à Orange et Arles, soit peut-être dix. Ils reposaient sur une galerie de voûtes situées dans le prolongement des précédentes et sem-

(1) Les pieds-droits des voûtes sont formés de pierres, coupées par trois assises de deux briques ou tuiles. Ils mesurent environ 8 mètres de longueur et 0^m90 d'épaisseur.

(2) Le mur est formé de petites pierres ; il porte la trace d'arrachements jusqu'à 0^m65 et a une épaisseur de 0^m95.



ÉTAT ACTUEL DU THÉÂTRE ROMAIN DE FOURVIÈRE

blables à elles (1). A intervalles réguliers, trois d'entre elles sont occupées par des escaliers : nous en avons dégagé un au centre de l'édifice et un autre au milieu du côté droit ; celui de gauche, qui devait être symétrique, n'a pas encore été atteint. Ces escaliers, dont les marches irrégulières portent la trace de remaniements, débouchent sur la « praecinctio », où leur seuil est marqué par plusieurs pierres de taille ; ils se rétrécissent légèrement au sommet du « maenianum », et devaient aboutir soit à un couloir supérieur, soit à des portes. Ce genre de communication se retrouve aux théâtres d'Arles et de Philippeville (2). D'autres escaliers devaient desservir extérieurement le « maenianum », sans doute dans l'intervalle des précédents.

Au-dessus, deux murs concentriques, reliés par des contreforts qui prolongent les pieds-droits du second « maenianum », portaient une voûte perpendiculaire aux précédentes (3). Ces constructions étaient interrompues au passage des escaliers intérieurs. Elles soutenaient le troisième « maenianum », formé de quatre ou cinq gradins, comme à Orange et Arles. Le mur inférieur est percé d'ouvertures rectangulaires (4), qui donnent sur le milieu des voûtes précédentes : elles ont dû être ménagées pour permettre de récupérer la charpente et de vérifier la solidité du second « maenianum ».

Au-dessus, de gros contreforts, longs de 2^m50 et larges de 1^m30, marquent l'emplacement probable du portique. On rencontre enfin un dernier mur concentrique et une voie dallée. Mais le mur moderne d'une propriété limitrophe empêche encore le développement de la fouille.

(1) Elles ne sont pas très régulières : l'ouverture varie, dans le haut, de 4^m10 à 5 mètres.

(2) Cf. Gsell, *Mon. ant. Algérie*, Paris, 1901, I, p. 192, fig. 63.

(3) Les murs sont épais de 0^m75 et 0^m95, distants de 1^m30.

(4) Elles ont 0^m60 de largeur.

De gros blocs, trouvés çà et là, peuvent provenir de l'enceinte extérieure.

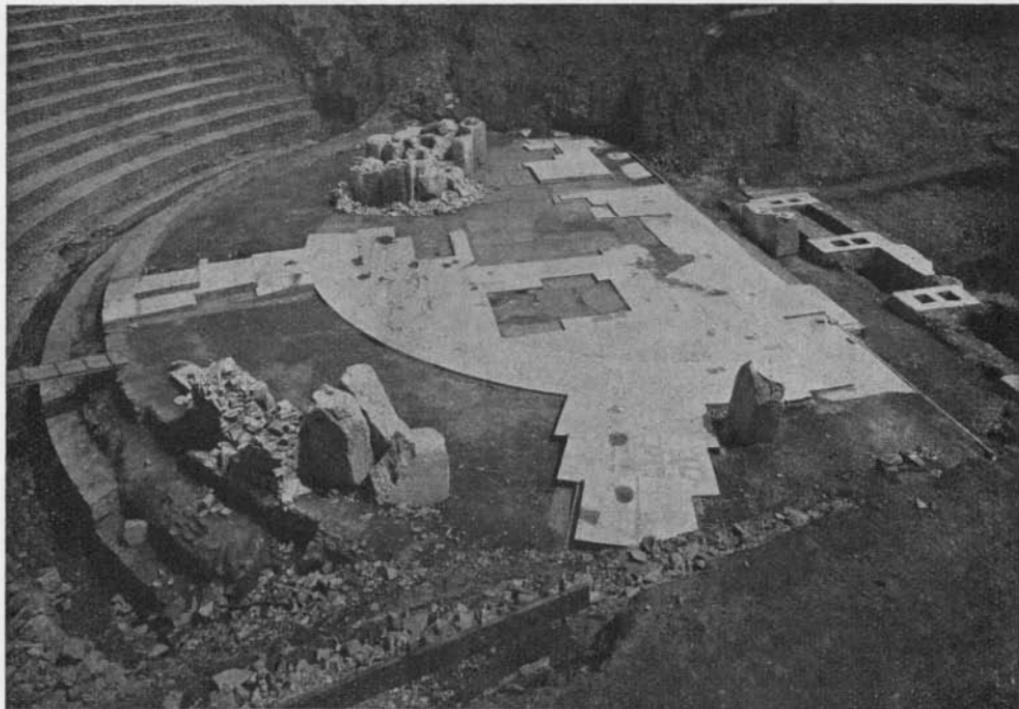
Le bas de la « cavea » est limité, selon l'usage, par un égout concentrique, large de 0^m60, dont les dalles ont disparu, et par un double mur, ou *balteus*, couronné d'une jolie balustrade en porphyre, dont il reste de nombreux fragments (1).

Orchestre. — L'orchestre, qui a 27 mètres de diamètre, se divise, comme d'habitude, en deux parties, qui sont assez bien conservées. Il comprend d'abord trois rangées de gradins en marbre blanc destinés à recevoir les « *subsellia* » des personnages sénatoriaux ; nous avons pu en reconstituer une douzaine ; ils mesurent 1^m17 de long, 0^m13 de haut, et chevauchent légèrement. On note à droite et à gauche deux décrochements symétriques, qui se répercutent sur le dallage central : ils semblent dus au fait que l'hémicycle extérieur tend vers l'ellipse. Trois rangs de gradins se retrouvent aux théâtres de Guelma, Khamissa et Timgad ; ceux d'Arles et d'Orange en avaient un seul ; celui de Dougga, cinq.

Puis, sur un lit de brique pilée, s'étale un dallage polychrome, formé de granit gris et, comme au théâtre d'Arles, de cipolin vert et brèche rose. Le dessin, où les lignes courbes et droites, les panneaux et les cadres se combinent harmonieusement, a pu être relevé et en partie reconstitué avec des centaines de fragments originaux ; l'ensemble est d'un bel effet. Ce pavement accuse une double pente vers le milieu et vers la scène ; au point de convergence, une dalle (2), qui a été percée successivement d'un trou et d'une rainure, recouvre un égout qui

(1) Les deux murs ont une épaisseur de 0^m50 et 0^m55 ; le plus grand fragment de la balustrade mesure 0^m30 de largeur, 0^m15 d'épaisseur et 0^m70 de hauteur.

(2) Elle mesure 1^m07 × 0^m77.



L'ORCHESTRE DU THÉÂTRE DE FOURVIÈRE

suit le bord de l'orchestre du nord au sud et rejoint sans doute celui de la « cavea ».

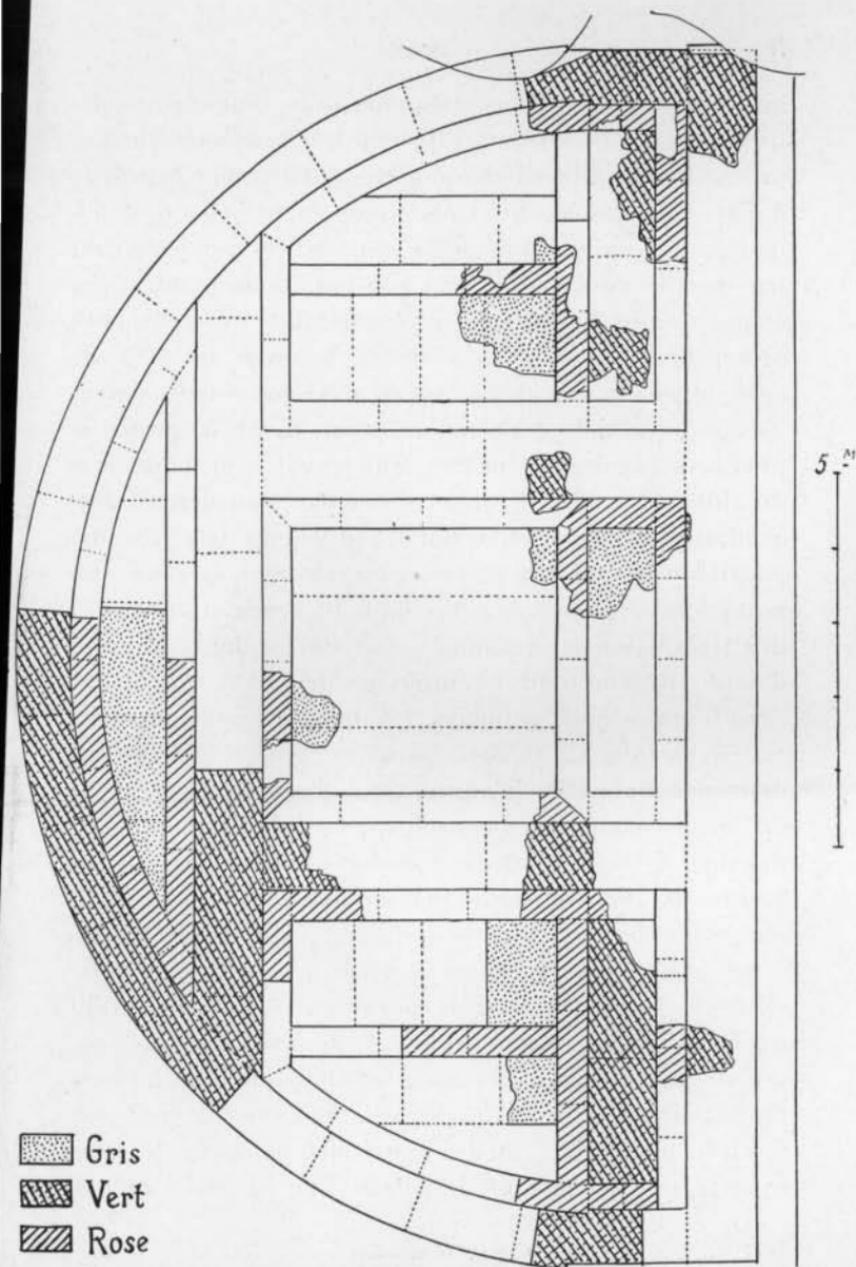
En bordure se trouve une marche, haute de 0^m20, large de 0^m60, contre-plaquée et pavée de marbre. En prolongeant cette ligne, on devrait aboutir aux deux entrées latérales ; celle que Lafon avait dégagée au nord paraît



DALLE D'ÉGOUT

déportée légèrement vers l'ouest ; cela doit tenir encore à l'inclinaison elliptique de l'hémicycle.

Scène. — Au delà se dresse le mur du *pulpitum* : arasé au niveau de l'orchestre, large de 0^m65, il porte des arrachements qui proviennent des niches habituelles, et la trace d'un escalier à l'extrémité droite de la fouille ; il était orné sur le devant de colonnettes en marbre et en granit qui ont un diamètre de 0^m13. En arrière, un contre-mur parallèle, large de 1^m20, soutenait le plancher de la scène ; il a été remanié autrefois, car une grosse pierre voisine



PAVEMENT POLYCHROME
DE L'ORCHESTRE DU THÉÂTRE A FOURVIÈRE

avec de petits moellons. Les deux murs sont séparés par un trou large de 0^m60 et profond de 3^m80 ; ils sont réunis, à intervalles réguliers de trois mètres environ, par de grosses dalles, superposées sur trois étages, dans le fond, à mi-hauteur et au sommet ; elles sont reliées verticalement par deux conduits appliqués à la paroi interne des murs, et percées de deux trous correspondants. Celles du haut mesurent 1^m55 × 0^m85 × 0^m50 ; les trous ont 0^m35 de côté ; entre eux, les pierres ont été usées par deux systèmes de cordages tirés longitudinalement. C'est la partie la plus intéressante du théâtre. Elle servait à la manœuvre du rideau (1), qui, à l'inverse des temps modernes, descendait pendant le jeu et remontait à l'entr'acte ; il se déposait sur les dalles pour éviter les souillures du fond ; des mâts fixes étaient encastrés dans les trous et conduits ; des tiges mobiles, actionnées par des cordages, descendaient et montaient à l'intérieur des mâts, entraînant l'étoffe qui y était attachée. Un dispositif analogue existait dans tous les théâtres romains ; mais il présente ici deux particularités. D'abord, les dalles sont dans un état de conservation exceptionnel, tandis qu'ailleurs elles ont disparu. D'autre part, les conduits forment habituellement soit une rangée unique, comme à Dougga et Timgad, soit deux rangées en quinconce, comme à Orange, Arles et Vaison ; Lyon nous offre, je crois, le premier exemple de deux rangées parallèles. Comment expliquer ces divers aménagements ? Il faut, je crois, poser en principe que le rideau se composait de plusieurs étoffes distinctes : en effet, les auteurs latins (2) emploient le terme au pluriel, « *aulaea* » ; un relief de Naples (3) nous montre une scène dont le rideau levé ne cache qu'une

(1) Cf. Formigé, *loc. cit.*, p. 58 et suiv.

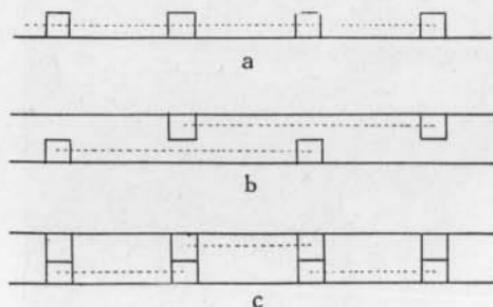
(2) Virg., *Géorg.*, III, 25 ; Hor., *Ep.*, II, 1, 189 ; Ov., *Mét.*, III, 111 ; Donat, *De Com.*

(3) Formigé, *loc. cit.*, pl. IV, fig. 13.



SCÈNE

partie ; enfin, comme l'ensemble du rideau pouvait atteindre 50 mètres de longueur, il eût été impossible de soulever une telle masse. Ce fractionnement devait faciliter, en outre, les jeux de couleur. Je croirais volontiers que la distance entre deux trous correspond à la longueur de chaque étoffe. Dès lors, on peut se représenter ainsi les



DISPOSITIF
POUR LA MANŒUVRE DU RIDEAU

trois systèmes. Dans une rangée unique, toutes les étoffes sont alignées, et, comme chaque mât en porte deux, elles sont inséparables ; ce procédé peu pratique était réservé aux petits théâtres afri-

cains. Quand il y a deux rangées en quinconce, les étoffes sont tendues sur deux plans différents et chevauchent l'une sur l'autre ; chaque mât n'en portant qu'une, elles sont indépendantes ; ce dispositif était plus maniable, mais plus coûteux. Enfin, à Lyon, je crois que les étoffes restaient indépendantes et se suivaient aussi en quinconce sur deux plans différents, mais sans chevaucher ; ce système, plus économique, rendait les mêmes services que le précédent ; il permettait même, en cas de besoin, de doubler le rideau ou de remplacer une rangée par l'autre. Les machines qui actionnaient les cordes étaient logées en général à l'extrémité droite ; la fouille n'a pu être conduite assez loin.

L'hyposcène a une largeur de 6^m25 ; il contient l'amorce d'un escalier qui devait déboucher par une trappe sur le

plancher de la scène. Celui-ci reposait en arrière sur un gros mur qui, parallèle au précédent, le dépasse aujourd'hui en hauteur de 0^m60. Au delà, un massif bétonné se prolonge sans interruption jusqu'à un autre mur sur une largeur de 11 mètres ; il portait le « frons scaenae », la partie la plus riche du théâtre. De là proviennent la plupart des objets décoratifs. Notons en particulier :

1^o des colonnes lisses, cannelées ou torsées, en marbre jaune, vert, violet, blanc et noir, ou en granit gris. L'une d'elles porte la trace de la base ; une autre est percée d'un trou, où l'on avait dû passer un montant pour l'arrondir au tour ;

2^o un chapiteau corinthien ;

3^o de nombreux fragments architectoniques, sculptés en relief ;

4^o un tronc d'arbre noueux en marbre blanc (1), support d'une statue, dont il reste une cheville ;

5^o un autre fragment d'arbre dont les racines sont indiquées et autour duquel s'enroule un gros serpent à écailles ; un talon d'homme doit appartenir à une statue d'Apollon ;

6^o un haut de tête casquée, aux cheveux bouclés ;

7^o quelques fragments d'autres statues ;

8^o une curieuse applique en plâtre doré, qui a deux trous de suspension ; elle porte en haut une bande d'oves, coupée par un ornement central, sur les côtés des volutes et des acanthes, au milieu un gros masque comique couronné de pampres (2).

Enfin, parallèlement au mur de la scène, on rencontre, à 4^m40 en arrière, un égout entre deux murs (3), puis, à

(1) Haut. act. : 0^m88.

(2) Elle mesure 0^m13 de largeur, 0^m03 d'épaisseur et 0^m10 de hauteur actuelle.

(3) L'égout a 0^m70 de largeur, les murs 0^m80 et 1^m60.

3^m30 plus loin, un autre mur et une pierre blanche où une rigole est creusée (1) : ils marquent l'emplacement des portiques et promenades prescrits par Vitruve (2).

Date. — De quand date ce théâtre? On y a recueilli plusieurs monnaies :

1^o A / Profils adossés d'Auguste et d'Agrippa ; IMP(erator) DIVI F(ilius). R / Crocodile vers la droite, enchaîné à un palmier ; COL(onia) NEM(ausis) (3).

2^o A / Profil droit de Domitien ; IMP(erator) CAES(ar) DOMIT(ianus) AVG(ustus) GERMAN(icus). R / La Vertu (?) ; s(enatus) c(onsulto). Domitien a reçu le surnom de Germanicus en 84 après J.-C.

3^o A / Profil droit de Faustine II ; FAVSTINA AVGVSTA (145-175). R / La Vertu (?) .

4^o A / Profil droit de Gallien ; GALLIENVS AVGVSTVS (254-266). R / L'Abondance ; ABVNDANTIA AVGVSTA.

Ainsi, le théâtre aurait duré au moins deux siècles et demi, entre la fin du 1^{er} avant J.-C. et le milieu du 3^e après. De même, une poterie porte la marque Λ(uli) VIB(i) SCR(oniae), qu'on retrouve en Italie au siècle d'Auguste (4), tandis que d'autres sont postérieures ; sur un fragment de marbre, on lit un grand T de gravure augustéenne, mais la pierre a été remployée ensuite à l'envers. Ces objets ne donnent pas, à vrai dire, un indice absolu, car ils ont pu glisser d'ailleurs dans cette énorme excavation ; toutefois, les monnaies ont été trouvées à un niveau assez bas, la plus ancienne sous une voûte du second « maenianum », celle de Domitien dans l'hyposcène, celle de Faustine dans le trou du rideau. D'autre part, le plan de l'édifice présente certaines analogies avec les théâtres

(1) Le mur a 1^m80 de largeur, la pierre 1^m45 et la rigole 0^m40.

(2) Vitruve, V, 9.

(3) Une monnaie semblable a déjà été trouvée à Lyon : cf. Germain de Montauzan, *Ann. Univers. Lyon*, n. s., II, 30, 1915, p. 100, n^o 1.

(4) Et à Lyon même : cf. *ibid.*, II, 28, 1913, p. 65.

d'Arles et d'Orange, qui semblent dater d'Auguste. Mais les gradins sont de basse époque, puisqu'ils contenaient des matériaux de remploi : s'agirait-il d'une réparation? Nous avons noté d'autres indices de remaniements ; ajoutons que l'orchestre et la scène ont des traces visibles d'incendie. On peut espérer que la poursuite de la fouille apportera des éléments de datation plus précis.

Consolidation. — Ces ruines ont dû être consolidées au fur et à mesure de la découverte : laissées en l'état, elles auraient vite disparu ; la partie gauche, qui à dessein n'a pas été touchée, suffit à le prouver. Nous avons donc fixé les principaux éléments, les voûtes et les assises des gradins, les dalles et le pavement de l'orchestre, les murs de la scène. Mais nous avons suivi trois principes essentiels :

1^o N'utiliser, en dehors du ciment moderne, que les matériaux anciens : les pierres de la « cavea » et les marbres de l'orchestre sont ceux du théâtre romain.

2^o Ne consolider que les parties incontestables : partout où il y a doute, mieux vaut attendre que la suite de la fouille apporte la vraie solution.

3^o Restaurer le mieux possible : à quoi bon refermer les voûtes, relever les murs? Ce serait enlever au monument tout son cachet. Obligés de refaire les assises des gradins inférieurs, nous avons cherché à rompre la monotonie des lignes neuves par la fantaisie des arrachements anciens et à noyer un premier plan moderne dans un fond de ruines.

Tel apparaît déjà le nouveau théâtre romain de Lyon. Quand les fouilles auront pu reprendre et qu'il sera entièrement dégagé (1), il dressera au sommet de la ville sa couronne de pierres et de marbres.

(1) J'en donnerai alors une étude plus détaillée.

APPENDICE

CATÉGORIES	EUSÈBE	GRÉGOIRE DE TOURS	MARTYROLOGE HIÉRON
I. Anonyme (= Décapités)	Vettius Epagathus (ne précise pas son sort) Albiciades (<i>idem</i>)	Vettius Epagathus Zaccharias Macharius Alcipiadis Silvius Primus Alpius Vitalis Comminius October Philominus Geminus Iulia Albina Grata	Potinus Zacharias Vettius Macharius Alcipiadis Silvius Primus Ulpus Vitalis Comminius October Filominus Geminus Iulia Albina Grata
	Biblis (<i>idem</i>)	Æmilia Postumiana Pompeia Rodonae Biblis Quarta	Emilia Potamia Pompeia Rodana Biblis Quartia
		Materna Elpen ipsa Stamas	Materna Hilpis
II. Massacrés par les bêtes dans l'amphithéâtre	Sanctus Maturus Attalus Alexander Ponticus Blandina	Sanctus Maturus Alexander Ponticus Blandina	Sanctus Maturus Attalus Alexander Pontecus Blandina
III. Morts en prison	Pothinus	Arescius Photinus Cornelius Zotimus Titus Zoticus Iulius Æmilia Gannitæ Pompeia Alumna Mamilia Iusta Trifimæ Antonia Photinus	Aristeus Cornilius Zosimus Titus Iulius Zoticus Appollonius Geminianus Iulia Ausona item Emilia. Iamnica Pompeia Domna Amilia Iusta Trofima Antonia

APPENDICE

ROLOGE DE BÈDE-ADON	PASSIONNAIRE (Ms. de Velsler)	LISTE PROBABLE
	Vettius	Vettius Epagathus
	Macharius	Zacharias
	Alcibiades	Macharius
	Silvius	Alcibiades
	Primus	Silvius
	Ulpus	Primus
	Vitalis	Ulpus
	Comminus	Vitalis
	Octobrius	Comminus
	Filominus	October
	Geminus	Filominus
	Iulia	Geminus
	Albina	Iulia
	Grata	Albina
		Grata
	Æmilia	Æmilia
	Potomene	Potomene
	Pompeia	Pompeia
	Rhodana	Rodane
	Bibilis	Biblis
	Quartia	Quarta
	Pontica	
	Materna	Materna
es quae et Amnas	Helpeque et Amnas	Helpis quae et Ammas
	Sanctus	Sanctus
	Maturus	Maturus
	Attalus	Attalus
	Alexander	Alexander
	Ponticus	Ponticus
	Blandina	Blandina
	Arestius	Arestius
	Cornilius	Pothinus
	Zosimus	Cornelius
	Titus	Zosimus
	Zoticus	Titus
	Iulius	Zoticus
	Apollonius	Iulius
	Geminianus	Apollonius
	Iulia	Geminianus
	Auxentia item Æmilia	Iulia
	Gannica item Pompeia	Ausone
		Æmilia
	Domna	Gannica
	Mamilia	Pompeia
	Iusta	Domna
	Trofimae	Mamilia
	Antonia	Iusta
		Trofime
		Antonia